

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

COMMUNE DE PAVIE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget et au compte administratif des collectivités territoriales afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation s'applique à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, et des départements.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.pavie.fr

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que des différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune de Pavie ont été présentés au conseil municipal, et approuvés à l'unanimité, le mercredi 05 avril 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'exercice 2022, bien qu'impacté par l'inflation, enregistre des résultats en hausse en section de fonctionnement du fait de la reprise d'activité et de la hausse des produits fiscaux : les dépenses réelles de fonctionnement diminuant légèrement de 1.64% tandis que les recettes réelles progressent de 3%.

Les charges à caractère général ont fortement augmenté en 2022 du fait de la hausse des énergies et de l'alimentation, (+ 46 % pour l'électricité, +114 % pour le gaz et +12 % pour les denrées). Dans le même temps les dépenses d'électrification du réseau ont fortement diminué, tandis que les dépenses de personnel restent stables.

Les subventions aux associations n'ont pas toutes été versées compte tenu de la baisse d'activité imposée par la crise sanitaire, néanmoins les sommes inscrites au budget ont été investies au profit de ces dernières (achat de barnums, acquisition d'une nacelle pour les salles polyvalente et de spectacle, dépenses réglées en investissement).

Il s'en suit donc une légère baisse des charges de fonctionnement, alors que dans le même temps les recettes réelles augmentent de près de 3%, avec une hausse des produits des services et des produits fiscaux.

En conséquence, la situation financière de la commune s'améliore en 2022.

Pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 733 987.09 € et les recettes à 2 091 923.80 €

QUELQUES RATIOS :

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 663.49 €
- Dépenses d'équipement brut / Population : 76.36 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 801.81 €
- Encours de dette / Population : 663.15 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 733 987.09 € et se répartissent comme suit :

Chap	Dépenses de fonctionnement	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2022 – CA 2021	% évolution
011	Charges à caractère général	491 538.37	630 824,00	547 956,17	56 417.80	11.48%
012	Charges de personnel et assimilé	1 011 963.66	1 042 224,00	1 005 659,24	-6 304.42	-0.62%
014	Atténuation de produits	22 500.22	22 501,00	22 500,22		
022	Dépenses imprévues	0.00	112 150,00			
023	Virement à la section d'investissement	0.00	220 000,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	14 118.46	4 584,00	2 953,20	-11 165.26	-79.08%
65	Charges de gestion courante	185 194.35	123 878,00	105 222,97	-79 971.38	-43.18%
66	Charges financières	48 761.89	45 000,00	43 775,29	-4 986.60	10.22%
67/68	Charges exceptionnelles + dotations	0.00	53 031,00	5 920,00	5 920.00	
TOTAUX		1 774 076.95	2 254 192.00	1 733 987.09	-40 089.86	-2.26%

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 31/12/2022, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie C : 16
 - o Catégorie B : 4
 - o Catégorie A : 1
- Agents non titulaires :
 - o Catégorie C : 4

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 2 091 923.80 € et se répartissent comme suit :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	CA 2022 – CA 2021	% évolution
013	Atténuation de charges	97 043.52	104 208,02	76 048,94	-20 994.58	-21.63%
042	Opérations d'ordre entre sections	20 001.61	5 000.00		-20 001.61	100%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	178 199.06	163 999,00	177 172,08	-1 026.98	-0.57%
73	Impôts et taxes	1 304 167.35	1 331 492,00	1 439 619,52	135 452.17	10.38%
74	Dotations et participations	396 804.12	353 838,00	359 786,75	-37 017.37	-9.33%
75	Autres produits gestion courante	26 913.64	31 400,00	32 439,34	5 525.70	20.53%
76	Produits financiers	761.57	365,00	410,89	-350.68	-46.05%
77	Produits exceptionnels	31 253.03	2 500,00	6 446,28	-24 806.75	-79.37%
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	261 389,98		0.00	
TOTAUX		2 055 143.90	2 254 192.00	2 091 923.80	36 779.90	1.82%

LA FISCALITE :

Les taux des impôts votés en mars 2022 étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 62.08 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 99.89 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est très contrainte pour la 2^{ème} année consécutive, elle est marquée par la fin du remboursement des emprunts court terme, contractés en l'attente des subventions. La rénovation énergétique des écoles a été menée à bien avec l'installation de 2 nouvelles chaudières et la pose de stores occultants dans toutes des classes de l'école élémentaire. La réhabilitation du centre bourg s'est poursuivie avec la démolition de l'ancien bureau de tabac qui a permis l'ouverture de la venelle et la mise en valeur du couvent des Carmes. Des travaux de voirie ont été réalisés ainsi que des installations sportives pour les jeunes : tables de ping-pong et panneaux de basket.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 591 763.82 € et se répartissent comme suit :

Chapitre / opération	Dépenses d'investissement	BUDGET 2022	CA 2022	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	326 000.00	324 592,13	
20	Immobilisations incorporelles	14 357,00	13 754,29	
21	Immobilisations corporelles	332 373.00	150 394.88	165 764.00
23	Immobilisations en cours	97 782.18	28 333.00	51 839.00
27	Autres immobilisations financières	46 499.00	46 498.68	
2017001	Opération salle spectacle	6 880.00	5 296.84	1 583.00
2017002	Opération rénovation mairie	5 010.00		3 650.00
2018001	Opération aménagement paysager	2 850.00	1 440.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00		
041	Opérations patrimoniales	21 454.00	21 454.00	
D001	Solde d'exécution reporté négatif	241 778.99		
TOTAUX		1 099 984.17	591 763. 82	222 836.00

A noter que les restes à réaliser qui s'élèvent à 222 836.00 € en dépenses sont des engagements pris en 2022 (marchés ou devis en cours).

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2022 :

Capital dû au 01/01/2022	Annuités 2022	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2022
2 054 752.94	368 360.42	43 768.29 €	324 592.13 €	1 730 160.81

Ratio de désendettement/Epargne Brute : 4 ans

PRINCIPALES DEPENSES REALISEES EN 2022 :

- Travaux de réfection et de signalisation de voirie : 55 550.23 €
- Travaux programme équipement jeunes : 10 476.59 €
- Travaux écoles : 55 749.88 €

RECETTES :

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 827 889.83 € et se répartissent comme suit :

Chapitre / opération	Dépenses d'investissement	BUDGET 2022	CA 2022	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	66 000.00	78 688.66	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	330 000.00	330 000.00	
13	Subventions d'investissement	194 839.00	135 866.26	55 549.00
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions loyers)	250 000.00	250 420.00	
27	Autres immobilisations financières	8 507.17	8 507.71	
021	Virement de la section de fonctionnement	220 000.00		
024	Cession	4 600.00		
040	Opérations d'ordre entre sections	4 584.00	2 953.20	
041	Opérations patrimoniales	21 454.00	21 454.00	
TOTAUX		1 099 984.17	827 889.83	55 549.00

A noter que les restes à réaliser, qui s'élèvent à 55 549 € en recettes sont des restes à percevoir sur des subventions notifiées.

Les subventions perçues en 2022 concernent :

- La salle de spectacle : 30 000.00 €
- Les équipements pour les jeunes : 21 858.53 €
- La redynamisation du centre bourg : 10 005.90 €
- Travaux écoles : 12 581.78 €
- L'aménagement paysager : 34 278.90 €
- La requalification de la place de la mairie : 18 570.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZAC DE FLEURIAN

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement ZAC de Fleurian et est assujéti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2022 : Remboursement de l'annuité d'emprunt et vente en 2022 du dernier lot + la bande de terrain près de la Chapelle du Cédon, soit 62 320 €

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses réalisées : 2 526.36 €
 - Recettes perçues : 67 066.24 €

L'emprunt restant dû sera amorti fin 2024 (3e trimestre) = 34 900 €

- En section d'investissement :
 - Dépenses réalisées : 43 972.32 €
 - Recettes perçues : 46 498.68 €

A noter que le budget principal rembourse au BA l'annuité d'emprunt de 46 498.68 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE BELVEDERE

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement du Belvédère et est assujéti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2022 : Poursuite de l'aménagement du lotissement, remboursement d'un emprunt court terme et vente de 4 lots.

- En section de fonctionnement :
 - o Dépenses réalisées : 264 666.72 €
 - o Recettes perçues : 243 130.77 €

- En section d'investissement :
 - o Dépenses réalisées : 465 528.05 €
 - o Recettes perçues : 240 063.36 €

RESULTATS DE CLOTURE 2022

Pour 2022, les résultats de clôture des différents budgets sont les suivants :

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement (Restes à réaliser compris)	Ensemble
Budget principal	619 326.69 €	- 172 939.98 €	446 386.71 €
Budget ZAC de Fleurian	60 990.90 €	- 71 275.07 €	- 10 284.17 €
Budget Belvédère	4 495.47 €	234 471.95 €	238 967.42 €